

DE RÉCENTES AMÉLIORATIONS AU PROJET

6

LES RAISONS

À la suite du dépôt de l'étude d'impact au MDDEP, les études d'ingénierie liées au projet se sont poursuivies.

Suite à l'arrivée d'un nouveau directeur d'usine à Saint-Félicien, Fibrek a amorcé une révision des aspects du projet ayant pour objectif de bonifier celui-ci, non seulement des points de vue technique et économique mais également au niveau de l'environnement. Cette révision du projet reposait sur une hypothèse de travail voulant qu'il soit possible de produire la quantité d'électricité convenue avec Hydro-Québec sans surplus de production de vapeur.

La mise en place de cette révision cherchait également à répondre à trois enjeux spécifiques liés au projet :

- La poursuite des efforts d'écologisation;
- L'annulation des impacts appréhendés quant au transport de la biomasse;
- La réponse à la compétition pour la biomasse forestière.

Au terme de cet exercice, il s'avère que Fibrek a apporté quelques modifications au projet décrit dans l'étude d'impact et que certaines d'entre elles se sont révélées suffisamment significatives pour répondre à l'ensemble des enjeux identifiés.

LES AMÉLIORATIONS

Ajout d'une unité de refroidissement

Faits saillants

Une nouvelle unité de refroidissement est requise en raison de l'ajout du nouveau turboalternateur et elle sera entièrement dédiée au refroidissement de celui-ci. L'unité sera en opération tout au long de l'année.

L'unité sera implantée sur le toit du nouveau bâtiment qui doit abriter le turboalternateur additionnel et qui sera adossé à la façade arrière de l'usine. Cet emplacement présente l'avantage d'être situé en retrait du chemin Saint-Eusèbe, évitant ainsi tout risque de formation de nuage de brouillard et de glace noire, source potentielle d'accident pour les automobilistes circulant sur cet axe routier.

Les résultats

La nouvelle unité de refroidissement entraînera un léger accroissement des besoins en eau par rapport à la situation actuelle et au projet initialement proposé. Ainsi, au total, l'ensemble du projet entraînera une augmentation annuelle de l'ordre de 1,8 % (plutôt que 1,0 %, de mai à octobre, pour le projet initial). La quantité d'eau rejetée augmentera également par rapport à la situation actuelle, mais cette augmentation sera équivalente à celle du projet initialement proposé, puisqu'elle sera de 2,6 %.

Ces modifications apportées par la mise en place de la nouvelle unité de refroidissement restent cependant négligeables, l'impact est donc jugé non significatif.

L'empreinte au sol du projet demeure la même que dans le projet initial, l'unité de refroidissement étant implantée sur le toit du bâtiment devant abriter le nouveau turboalternateur. Puisque cette nouvelle construction est située à l'arrière de l'usine, à bonne distance du chemin Saint-Eusèbe, cette unité n'interfère ni avec le milieu naturel ni avec les activités humaines recensées à proximité de l'usine. Aucun impact significatif n'est donc associé à la présence et à l'opération de cette nouvelle unité.